



## Le copain de mon ex chez moi....

Par **Aoshi**, le **18/12/2009** à **23:24**

Bonjour,

j'habite avec la mère de ma fille et avec ma fille. Elle ma quitter pour "sortir" avec un autre homme. seulement elle passe son temps a "inviter" son "copain" a dormir a la maison. je ne supporte plus cette situation.

les "engueulade" fuse a cose du fait que son copain est souvent la, et que souvent elle ne me prévient pas. son copain refuse de sortir de chez moi quand je lui demande. en attendant de trouver un autre appartement, je ne sait plus quoi faire....

sachant que la facture EDF et "l'attestation de location" fait par le bailleur, est au deux noms: le mien et celui de la mère de ma fille.  
je ne sait pas quelle son mes droit.

(nous ne somme ni marier ni paccé)

puis-je appeler la police pour le faire sortir?

par exemple.

que puis-je faire?

et aussi a-t-elle un moyen "juridique" de me maitre a la porte, car elle me menace souvent.

sous quelle condition peut-t-elle m'empêcher de voir ma fille?

merci de votre future réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/12/2009** à **16:46**

Conseil départemental d'accès au droit des Bouches-du-Rhône

Tribunal de grande instance de Marseille  
6, rue Joseph Autran - 13281 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél : 04.91.15.50.50

Maison de justice et du droit :

AIX EN PROVENCE (JAS DU BOUFFAN)  
2, rue Raoul Follereau - Bât. I Logirem - 13100 AIX EN PROVENCE  
Tél : 04.42.20.90.32

AUBAGNE  
26, cours Voltaire - 13400 AUBAGNE  
Tél : 04.42.36.98.10

MARTIGUES  
Pays Martégal, Place Paradis - St Roch - 13500 MARTIGUES  
Tél : 04.42.41.32.20

SALON DE PROVENCE  
Place Passelaigue - 13300 SALON DE PROVENCE  
Tél : 04.90.45.32.80

Bonjour, comme le bail est à vos deux noms, vous êtes chez vous, votre compagne également, elle ne doit pas vous empêcher de voir votre fille, vous êtes également en droit de vous opposer à ce que son copain soit hébergé chez vous.

Contactez la Maison de Justice et du Droit proche de votre domicile pour consulter un avocat, vous serez fixé sur vos droits, ainsi que sur les mesures à prendre afin de mettre un terme à toutes ces embrouilles, cordialement.